



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0422

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Comités stratégiques des zones territoriales emploi formation de la Région Rhône-Alpes sur le territoire de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

**Conseil du 6 juillet 2015****Délibération n° 2015-0422**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Comités stratégiques des zones territoriales emploi formation de la Région Rhône-Alpes sur le territoire de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la territorialisation des politiques de l'emploi et de la formation, la Région Rhône-Alpes est signataire d'un protocole d'accord qui associe l'État et les partenaires sociaux.

Ce protocole d'accord définit notamment les modalités d'organisation des 27 contrats territoriaux emploi formation (CTEF) qui structurent ces politiques à l'échelle régionale.

Le territoire de la Métropole de Lyon est concerné par 3 CTEF couvrant l'ensemble des Conférences territoriales des maires (CTM).

Les CTEF permettent la mise en œuvre opérationnelle de la plupart des politiques emploi et formation professionnelle en lien avec le développement économique. Ces zones emploi formation sont également des espaces de travail qui favorisent l'émergence d'initiatives et le montage de projets favorables à l'emploi qui représentent 30 % des budgets formation.

Le Conseil régional Rhône-Alpes, par délibération du 24 février 2011, et selon le protocole d'accord en vigueur signé en date du 23 mai 2011, crée un comité stratégique par zone territoriale emploi formation.

Ce comité stratégique réunit les élus régionaux, un représentant du Conseil général, des représentants de l'État désignés par le préfet - Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, Directeur territorial de Pôle emploi, Éducation nationale et les partenaires sociaux ainsi que les élus des grandes collectivités concernées.

La Métropole de Lyon se substituant au Conseil général à compter du 1er janvier 2015 sur son territoire, il convient de désigner le représentant de celle-ci pour siéger dans chacun des 3 comités stratégiques des zones territoriales emploi formation (ZTEF) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

**DELIBERE**

**Désigne** pour représenter la Métropole de Lyon pour la durée du mandat en cours :

a) - Madame Fouziya BOUZERDA pour le comité stratégique de la zone territoriale emploi formation Grand Lyon centre nord,

b) - Madame Laura GANDOLFI pour le comité stratégique de la zone territoriale emploi formation est lyonnais,

c) - Monsieur David KIMELFELD pour le comité stratégique de la zone territoriale emploi formation Rhône ouest sud.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.**